

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2018

N°2018-08-20

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48  
Conseillers votants : 46

Dont pouvoirs : 4

Pour : 46  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

M. CHAUVIN Thierry (Bécheresse) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux)  
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)  
Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir M. BOBE Philippe (Barbezieux)  
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GARD Patricia (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix)

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. HUGUES Jacky (Touvérac).

**N°20 - Objet : Avenants aux marchés de transport scolaire**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-président rappelle que la CdC4B Sud-Charente exerce la compétence des transports scolaires en tant qu'organisateur de second rang après le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Considérant :

- la modification annuelle du tarif journalier prévue dans les marchés ;
- les modifications de service apportées par des variations kilométriques des circuits ;

La Communauté de Communes des 4B doit valider les avenants aux marchés de transport signés avec chacun des fournisseurs suivants, et selon les montants actualisés ci-après, intégrant les formules d'indexation des marchés et l'évolution du nombre de kilomètres :

Titulaire	Ligne	Prix journalier TTC initial	Prix journalier actualisé TTC 2018/2019	Prix annuel actualisé TTC 2018/2019	Nature des modifications rentrée 2018
TRANSPORTS MOULINIER (marché 2013)	St Vallier-Guizengard-Brossac- écoles/ écoles	339,25 €	348,43 €	49 128,63 €	- 42 km
AUTOCARS MC (marché 2013)	Jurignac-Péreuil	372,15 €	364,99 €	51 463,59 €	- 32 km
CITRAM (marché 2015)	Becheresse Champagne-Vigny Blanzac Maternelle	104,24 €	108,64 €	15 318,24 €	
	Pérignac-Blanzac	88,44 €	92,14 €	12 991,74 €	
VORTEX (marché 2017)	Aubeville-Etriac-Mainfonds-Blanzac	116,06 €	117,81 €	16 611,21 €	
JEROME BERTHELOT (marché 2017)	Châtignac-Brossac	106,10 €	110,22 €	15 485,58 €	+ 4,4 km
TRANSDEV (marché 2017)	Guimps-Montmérac	93,66 €	95,07 €	13 404,87 €	
	RPI Challignac-Berneuil-St Aulais	225,59 €	229,00 €	32 289,00 €	
	RPI St Hilaire-Salles de Barbezieux-St Bonnet	165,58 €	168,18 €	23 713,38 €	
MAIRIE DE BARRET (marché 2017)	Lagarde-Barret	181,68 €	163,75 €	23 088,75 €	- 26 km
MAIRIE DE CRITEUIL LA MAGDELEINE (marché 2017)	St Palais Du Né - Criteuil La Magdeleine	34,10 €	34,15 €	4 815,15 €	

NOUVEAUX MARCHES 2018

Titulaire	Ligne	Prix journalier TTC initial	Prix journalier actualisé TTC 2018/2019	Prix annuel actualisé TTC 2018/2019	Nature des modifications rentrée 2018
TRANSPORTS MOULINIER (marché 2018)	Boisbretteau-Oriolles	91,85 €	100,76 €	14 207,16 €	+ 18 km
	Chillac-Passirac	102,85 €		14 501,85 €	

Monsieur le Vice-président indique que suite à des contraintes d'ordre privé, l'entreprise Autocars MC s'est vue dans l'obligation de modifier son service. C'est pourquoi, depuis septembre 2018, le transport sur Val des Vignes est scindé en deux :

- d'une part le porte à porte effectué par Autocar MC dont le marché arrive à échéance en juillet 2020 ;
- d'autre part la navette entre Jurignac et Péreuil effectuée par Citram.

La CdC4B Sud-Charente a désormais un marché avec Citram pour deux ans, date à laquelle le marché doit être renouvelé.

MARCHE 2018

Titulaire	Ligne	Prix journalier	Prix annuel TTC 2018/2019
CITRAM	Jurignac-Péreuil (navette)	79,72 €	11 240,52 €

Monsieur le Vice-président rappelle que la CdC4B Sud-Charente est revenue à une semaine d'école à quatre jours, ce qui impacte le cout général du transport faisant apparaître une forte variation à la baisse comme l'indique le tableau suivant :

	Prix annuel TTC du marché 2017/2018	Prix annuel TTC du marché 2018/2019	Variation du prix annuel en %
Total	356 747,37 €	298 259,67 €	-16,39

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accepte la signature des avenants pour les montants journaliers signalés ci-dessus avec chacun des transporteurs précités ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6247 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ..... 21 DEC. 2018 .....  
Publié ou notifié le : ..... 21 DEC. 2018 .....  
Touvérac, le ..... 21 DEC. 2018 .....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 21 décembre 2018  
le Président,  
Jacques CHABOT.

Par délégation,  
François MONTEZIN  
Directeur



